



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 28 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux du Conseil de sécurité durant la présidence du Royaume-Uni en août 2009 (voir annexe).

Ce document a été préparé sous ma propre responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Phillip **Parham**



**Annexe à la lettre datée du 28 octobre 2009 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé  
d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Évaluation des travaux du Conseil de sécurité durant  
la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord (août 2009)**

**Introduction**

En août 2009, sous la présidence du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité a tenu 16 séances, dont deux débats publics, une séance privée, sept consultations, deux réunions d'information et une séance de consultations informelles. Trois résolutions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil durant la présidence britannique.

**Afrique**

**Soudan**

Le 20 août, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a informé le Conseil de sécurité des préparatifs des élections au Soudan. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux élections, se sont félicités des progrès accomplis jusqu'à présent et ont appelé à redoubler d'efforts, notamment pour trouver une solution au problème du recensement, qui demeure un obstacle. Les membres du Conseil ont demandé au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de plus amples informations sur les ressources additionnelles demandées par le Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

**République démocratique du Congo**

Le 4 août, à la suite d'une lettre datée du 31 juillet 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, qui lui a rendu compte du sort de cinq officiers des Forces armées de la République démocratique du Congo soupçonnés de graves actes de violence sexuelle, dont le cas avait été soulevé en mai 2009 lors de la visite de membres du Conseil dans ce pays. Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni, s'est ensuite adressé à la presse en sa qualité de Président du Conseil; il a rendu hommage aux efforts soutenus déployés par les autorités congolaises et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour veiller à ce que ces cinq officiers soient relevés de leurs fonctions, précisant que deux d'entre eux étaient à présent incarcérés et les trois autres placés sous contrôle judiciaire. Il a également souligné qu'il était essentiel que les membres des Forces armées de la République démocratique du Congo aient à répondre de leurs actes s'ils étaient impliqués dans des violences sexuelles, dans le cadre de l'action menée à une plus vaste échelle pour lutter contre de tels crimes.

## **Asie**

### **Myanmar**

Le 11 août, le Conseil s'est réuni pour examiner la question du Myanmar à la suite du jugement prononcé à l'issue du procès de Daw Aung San Suu Kyi. Le 13 août, le Conseil a publié un communiqué de presse, dans lequel il a réaffirmé ses déclarations antérieures en date du 11 octobre 2007, du 2 mai 2008 et du 22 mai 2009; il s'est dit gravement préoccupé par le verdict et la condamnation de Daw Aung San Suu Kyi, et a pris note de la décision du Gouvernement du Myanmar de commuer la peine. Le Conseil a également exhorté le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures qui puissent créer les conditions nécessaires pour parvenir à une réconciliation nationale sans exclusive. Il a réitéré son soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général et affirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar.

## **Moyen-Orient**

### **Iraq**

Le 4 août, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ad Melkert, a présenté au Conseil un exposé sur la base du rapport du Secrétaire général, en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2009/393). Le Représentant permanent de l'Iraq, l'Ambassadeur Hamid al-Bayati, a présenté les vues du Gouvernement iraquien. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à la poursuite de l'action menée par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et se sont accordés à considérer que la préparation des prochaines élections, la réconciliation nationale et les questions humanitaires constituaient des priorités essentielles.

Le 7 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1883 (2009) dans laquelle il a prorogé le mandat de la MANUI pour une nouvelle période de 12 mois, agissant en cela à la demande du Gouvernement iraquien et se référant aux résolutions 1770 (2007) et 1830 (2008). Le Conseil a appelé le Gouvernement iraquien et d'autres États Membres à continuer d'apporter à la présence de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays un appui sur les plans de la sécurité et de la logistique. Il a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches.

Le 19 août, les membres du Conseil de sécurité ont publié un communiqué de presse condamnant les attentats terroristes commis le même jour à Bagdad.

Le 27 août, le Contrôleur de l'ONU et Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et aux finances, Jun Yamazaki, a présenté au Conseil, à l'occasion de consultations plénières, le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Conseil international consultatif et de contrôle concernant le Fonds de développement pour l'Iraq. Les membres du Conseil ont indiqué que de nouvelles mesures devraient être prises pour améliorer les mécanismes de contrôle interne du Fonds de développement et ont indiqué que le

Gouvernement iraquien devrait assumer une plus grande part de la gestion de ses ressources.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 19 août, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a rendu compte au Conseil de la situation au Moyen-Orient. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux efforts menés au niveau international en vue d'une reprise et d'une conclusion rapides des négociations de paix, qui, espère-t-on, aboutiront à une paix globale au Moyen-Orient. Ils ont également souligné qu'Israéliens et Palestiniens se devaient de respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route, notamment le gel complet des activités d'implantation par Israël et l'arrêt des violences provoquées par les militants palestiniens. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire qui perdure à Gaza. Ils ont demandé l'application de la résolution 1860 (2009) et ont recommandé l'ouverture des points de passage à Gaza et la mise en place d'un dispositif de surveillance approprié.

### **Forces intérimaires des Nations Unies au Liban**

Le 13 août, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournissant des contingents aux Forces intérimaires des Nations Unies au Liban (FINUL), au cours de laquelle des informations ont été données par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix concernant les activités de la FINUL.

Le 20 août, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général a informé le Conseil des dernières activités de la FINUL. Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à l'importante contribution que continue d'apporter la FINUL à la paix et à la stabilité dans le sud du Liban, ont souligné qu'ils étaient préoccupés par les multiples violations de la résolution 1701 (2006), notamment celles dont fait état la lettre datée du 6 août 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/407), et se sont accordés à dire qu'il fallait que toutes les parties s'acquittent des obligations leur incombant en vertu de cette résolution.

Le 27 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1884 (2009) dans laquelle il a prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, agissant en cela à la demande du Gouvernement libanais et se référant à toutes ses résolutions antérieures sur le Liban. Dans sa résolution 1884 (2009), le Conseil a appelé l'ensemble des parties à respecter la cessation des hostilités et la Ligne bleue dans sa totalité, y compris à Ghajar, et à coopérer pleinement avec la FINUL. Il a prié toutes les parties d'œuvrer pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme. Il a également demandé au Secrétaire général de faire rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) tous les quatre mois. Des interventions nationales ont été présentées par la Représentante permanente d'Israël, l'Ambassadrice Gabriela Shalev, ainsi que par le Représentant permanent du Liban, l'Ambassadeur Nawaf Salam.

## **Afghanistan**

Le 20 août, les membres du Conseil ont publié un communiqué de presse dans lequel ils se sont félicités de la tenue d'élections historiques en Afghanistan, ont loué les efforts déployés par les Afghans et par la communauté internationale en vue de leur préparation, et ont appelé toutes les parties concernées à coopérer avec les autorités électorales dans l'attente des résultats officiels. Le 26 août, les membres du Conseil ont publié un communiqué de presse condamnant l'attentat à la bombe commis à Kandahar le 25 août.

## **Débats thématiques et autres questions**

### **Les enfants et les conflits armés**

Le 4 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1882 (2009) sur les enfants et les conflits armés, texte qui élargit les critères auxquels obéit l'inscription des groupes armés dans les annexes aux rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés; y seront ainsi également mentionnés les parties à un conflit armé qui, en violation du droit international applicable, commettent systématiquement des meurtres et mutilations d'enfants et/ou des viols et autres formes de violence sexuelle contre les enfants. Le Conseil a en outre demandé au Secrétaire général de fournir un appui administratif spécial au Groupe de travail.

### **Maintien de la paix**

Le 5 août, le Conseil a tenu un débat public sur le maintien de la paix, auquel ont pris part une vingtaine de commandants de force et chefs de la police des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, ont présenté au Conseil le document officieux intitulé « A new partnership agenda: charting a new horizon for UN peacekeeping », fruit de leur analyse conjointe du système de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a insisté sur la nécessité de réussir le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et a appelé à un consensus sur les questions complexes, notamment sur une conception ferme du maintien de la paix et de l'exécution des mandats concernant la protection des civils. Il a réitéré l'attachement du Secrétariat à intensifier les consultations avec les pays qui fournissent des effectifs militaires et des forces de police, à œuvrer pour une meilleure mise en commun des informations avec les membres du Conseil, et à améliorer le suivi et l'évaluation des missions. La Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions a présenté une stratégie d'appui opérationnel qui devrait offrir une efficacité accrue et permettre – entre autres idées avancées pour optimiser le soutien logistique – de procéder à des achats plus localisés dans des délais plus courts. Ils ont tous deux rappelé qu'il s'agissait d'un document renfermant des propositions potentielles destinées à susciter un plus grand dialogue entre les États membres. Le commandant de la force de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le général Martin Luther Agwai, a présenté au Conseil un exposé tiré de son expérience de terrain, et a mis en avant le fait que la MINUAD concentrait en son sein tout l'éventail des questions complexes.

Au cours du débat qui a suivi, un large consensus s'est dégagé entre les États Membres sur les questions relatives aux mécanismes de maintien de la paix des Nations Unies. Les intervenants se sont déclarés favorables aux mesures axées sur une meilleure consultation des pays qui fournissent des effectifs militaires et des forces de police, ainsi qu'aux initiatives visant à améliorer le suivi et l'évaluation des missions; ils ont également approuvé la nécessité de définir des mandats clairs et réalistes. Les participants ont souligné qu'ils soutenaient largement les initiatives de réforme et attendaient avec intérêt la poursuite de l'examen du projet Nouveaux Horizons, au sein notamment du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nombre d'entre eux ont appuyé l'action menée pour améliorer le passage à la consolidation de la paix.

À la suite de ce débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2009/24) mettant l'accent sur l'importance capitale d'un partenariat qui tire parti des conditions et de l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies, et insistant sur le fait que les missions de maintien de la paix doivent s'inscrire en complément, et non en remplacement, d'une stratégie politique. Le Conseil a attiré l'attention sur les efforts qu'il a déployés dernièrement afin d'améliorer sa contribution au partenariat en faveur du maintien de la paix et a identifié plusieurs domaines dans lesquels il conviendrait de pousser plus avant la réflexion pour mieux préparer, planifier, suivre, évaluer et mener à bien les opérations de maintien de la paix. Le Conseil s'est engagé à examiner au début de 2010 les progrès réalisés par rapport à ces objectifs.

### **Les femmes, la paix et la sécurité**

Le 7 août, le Conseil a tenu un débat public sur Les femmes, la paix et la sécurité. Le Secrétaire général a présenté au Conseil son rapport de suivi (S/2009/362) consacré à la résolution 1820 (2008). Il a rappelé les recommandations adressées au Conseil dans son rapport et souligné l'importance d'une réponse multisectorielle à la violence sexuelle liée aux conflits ainsi que d'une plus grande coordination des Nations Unies pour empêcher que les auteurs de tels actes ne demeurent impunis. Il a suggéré qu'une commission d'enquête indépendante fasse rapport au Conseil afin de garantir le respect du principe de responsabilité.

Vingt-neuf non-membres du Conseil ont pris part au débat; tous se sont déclarés favorables à un renforcement de l'action du Conseil de sécurité et des Nations Unies pour lutter contre les violences sexuelles à motivation sexiste dans les zones de conflit armé et de consolidation de la paix.

### **Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée**

Le 20 août, Fazli Corman (Turquie), en sa qualité de Président par intérim du Comité créé par la résolution 1718 (2006), a remis le rapport qu'il présente tous les 90 jours sur les travaux du Comité pour la période allant jusqu'au 14 août. Son rapport a mis en lumière l'adoption, le 12 juin, de la résolution 1874 (2009) et des nouvelles mesures qui en sont issues, à savoir notamment : la désignation, le 16 juillet, des entités, des marchandises et des individus pouvant faire l'objet de sanctions; la décision de poursuivre les travaux en vue de désigner d'autres biens et d'identifier les entités qui agissent pour le compte d'entités désignées antérieurement ou sur leurs instructions; l'adoption d'un vaste programme de travail couvrant le respect des dispositions de la résolution 1718 (2006), les investigations,

l'information et l'aide à la mise en œuvre; l'accroissement du nombre de rapports des États Membres sur les mesures prises pour appliquer la résolution; la nomination par le Secrétaire général, le 12 août, du Groupe d'experts dont les sept membres sont chargés d'appuyer les travaux du Comité. Il a également indiqué que le Comité avait reçu, après l'adoption du rapport, une lettre d'un État Membre faisant état d'une possible violation des sanctions et demandant conseil sur la façon de procéder. Le Comité examine actuellement la réponse qu'il entend donner à cette lettre et dont il sera rendu compte en détail dans le prochain rapport périodique.

Les États Membres ont réaffirmé leur soutien à l'application intégrale des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009); ils ont souligné que le Comité se devait d'agir, en particulier face aux violations alléguées des mesures pertinentes de ces résolutions, et ont insisté sur le fait que leur objectif était d'obtenir le retour de la République populaire démocratique de Corée à un dialogue pacifique qui conduise à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

#### **Réunion informelle avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide**

Le 25 août, le Royaume-Uni a organisé une réunion informelle des membres du Conseil de sécurité, au cours de laquelle le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide leur a communiqué des informations récentes concernant les travaux de son bureau.

---